AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1849
FR00140039U7-FS0605

22 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TRANSITION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juillet 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 19 juillet 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 217 444 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 4,25% du capital et 5,20% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	642 000	2,24	642 000	2,74
JP Morgan Securities plc	575 444	2,01	575 444	2,46
Total JP Morgan Chase & Co.	**1 217 444**	**4,25**	**1 217 444**	**5,20**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TRANSITION hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 330 444 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 642 000 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Sur la base d'un capital composé de 28 666 667 actions représentant 23 411 111 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.